

Une unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) inaugurée au CHU de Clermont-Ferrand pôle Femme et Enfant du site Estaing.

Issu d'un partenariat entre l'Autorité judiciaire, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Puy de Dôme et le CHU de Clermont-Ferrand, une unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) a été inaugurée le mercredi 10 janvier 2024, au sein du pôle Femme et enfant du site Estaing.

Le CHU a toujours été très engagé dans la prise en charge des personnes victimes de violences, qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles. Dès octobre 2000, le service de victimologie a proposé un accompagnement global, des soins médicaux au suivi psychologique, ou encore juridique, tant pour les adultes sur le site Gabriel-Montpied que pour les femmes enceintes et les enfants sur le site Estaing.

Suivant l'instruction du 3 novembre 2021 relative à la structuration de parcours de soins pour les enfants victimes de violence, le CHU de Clermont-Ferrand a travaillé en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires afin de finaliser l'unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED).

UAPED : un lieu unique pour la prise en charge globale et pluridisciplinaire aux mineurs victimes de violence.

Les chiffres sont sans appel : 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes ; 1 enfant meurt tous les 5 jours dans la sphère familiale. En 2022, le numéro vert « 119 – Allô enfance en danger » a sonné plus de 40 000 fois.

La prise en charge des enfants victimes constitue dès lors un véritable enjeu de santé publique. La création de lieux uniques d'accueil des enfants maltraités regroupant les acteurs de première ligne (personnels soignants, service de police, gendarmerie, justice..) a été initiée dès 1997 sous l'impulsion de [l'association la Voix de l'Enfant](#). Aujourd'hui pilotées par le Secrétariat d'État à l'enfance, 145 UAPED ont été déployées ou sont en cours de déploiement dans 98 départements ou régions d'outre-mer.

L'UAPED accueille les enfants de 0 à 18 ans victimes de tout type de violences volontaires ou accidentelles. Il peut s'agir de violences physiques, violences sexuelles, maltraitances, négligences, harcèlement, violences intra familiales. La prise en charge se fait dans ce lieu unique et adapté aux enfants. Les locaux sont à la fois sécurisants, protecteurs et aménagés dans ce sens. L'ambition première est de limiter au maximum l'impact traumatisant pour l'enfant et de le mettre en confiance, tout en garantissant l'efficacité de la prise en charge. L'UAPED clermontoise, installée au cœur du pôle Femme et Enfant du site Estaing, a été inaugurée le mercredi 10 janvier 2024, en présence de tous les partenaires impliqués*. Une salle d'audition de 20 m², spécialement équipée pour recueillir de manière filmée la parole de l'enfant, a été mise en place et financée en partie par l'association La Voix de l'Enfant.

* Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité judiciaire de Clermont-Ferrand, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Puy-de-Dôme, Gendarmerie du Puy-de-Dôme, Ville de Clermont-Ferrand, association Voix de l'enfant, CHU de Clermont-Ferrand

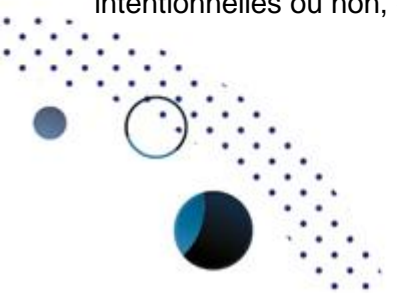
Une prise en charge médicale et judiciaire adaptée.

La prise en charge pluridisciplinaire s'avère la plus complète possible au sein de l'UAPED. L'un des objectifs est d'éviter que l'enfant répète plusieurs fois son histoire, ce qui peut se révéler traumatisant et profondément anxiogène pour les plus petits. Les enfants et adolescents victimes de violence sont accueillis sans distinction et sont ainsi orientés vers les bonnes filières d'accompagnement.

L'approche proposée a pour objectif de coordonner trois dimensions : le soin, la nécessité de la procédure pénale et la protection de l'enfant. Les missions de l'UAPED se matérialisent donc de façon à :

- Coordonner la prise en charge globale des enfants de 0 à 18 ans, victimes ou potentiellement victimes de toutes formes de violences, pour que chacun de ces mineurs puisse bénéficier, le plus tôt possible, d'un parcours complet adapté à ses besoins (soins médicaux, psychologiques et pédo-psychiatriques ; en lien avec les autres professionnels du territoire pour la mise en place si besoin d'un accompagnement éducatif ou social, voire d'une protection administrative ou judiciaire). La filière de soins et de traitement proposant de façon intégrée les soins médicaux, pédiatriques, gynécologiques, psychologiques et permettant le dépistage à risque de de maltraitance avec des propositions d'entretiens juridiques aux victimes et leurs familles.
- Permettre, sur le volet judiciaire, la réalisation des examens médico-légaux et expertises nécessaires à la Justice. Les enquêteurs disposent aussi d'une pièce adaptée aux enfants pour le recueil de leur parole dans des conditions sécurisantes. Les auditions filmées permettent aux mineurs victimes de ne pas avoir à répéter à de multiples reprises le vécu traumatisant. Une salle d'audition filmée, inaugurée ce jour, a été installée au sein du CHU.
- Représenter également une ressource de proximité pour tous les professionnels du territoire (personnels de santé libéraux, personnels de l'enseignement et de la petite enfance...) : l'UAPED aide à la prévention, au repérage, au diagnostic et à l'action pour la protection des mineurs en cas de violences avérées ou de doutes sur une situation de danger.

Toutes les formes de violence sont concernées : physiques, sexuelles et psychologiques, ainsi que les défauts de soins ou les négligences ; que ces violences soient ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non, commises dans le cadre familial ou en dehors.



L'UAPED fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h et fait partie du Service de victimologie enfants et femmes enceintes. Une permanence médico-légale reste effective en dehors de ces horaires sur l'ensemble du CHU.

En 2022, 8 victimes sur 10 reçues dans le service de victimologie enfants et femmes enceintes étaient mineurs et cela s'est matérialisé par 569 réquisitions toujours chez les moins de 18 ans.

VERBATIM

Valérie DURAND ROCHE, directrice générale du CHU : « *L'inauguration de cette unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) s'inscrit dans la continuité du travail au quotidien des équipes du service de victimologie qui accompagnent depuis plus de 20 ans les enfants et les femmes enceintes victimes de violences. Ce travail collaboratif et transverse avec les différents partenaires n'a qu'une seule ambition : agir pour protéger les enfants !*

Cécile COURRÈGES, directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : « *La lutte contre les violences faites aux enfants a été érigée en priorité par le gouvernement en novembre 2022 avec l'annonce, en 2023 d'un nouveau plan destiné à la prise en charge de ces enfants. Parmi les mesures figure la généralisation des Unités d'accueil médico judiciaires pédiatriques, précédemment créées sous l'impulsion de la Voix de l'enfant. Le CHU de Clermont-Ferrand, avec son unité de victimologie Estaing, est depuis longtemps un acteur incontournable de la prise en charge des enfants victimes, ainsi qu'un centre ressource pour l'ensemble des acteurs de l'ex-Auvergne. Pour soutenir cet UAPED porté par le CHU, l'ARS attribue 425 000€ pour 3 ans. Je tiens à souligner l'importance de la collaboration et du partenariat étroits entre les différents acteurs et institutions intervenant dans le champ de la lutte contre les violences faites aux enfants qui vont permettre de venir soutenir les dynamiques déjà engagées par ailleurs. »*

CONTACTS PRESSE

Karine COURTADON, chargée de communication
04 73 75 42 88 ou 06 74 35 56 16

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication
04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :
communication@chu-clermontferrand.fr